

Compte rendu du CA du 16 juin 2021 (notes PULS)

La séance est ouverte par **Christine Neau-Leduc** qui propose un débat sur les modalités de vote à distance (pour les administrateurs en visioconférence). Interventions de **Jean-Marie Le Gall**, **Paul Rateau** et **Valérie Chénieux**. Il est finalement décidé que le vote sera possible à distance à main levée, et que les administrateurs en visioconférence qui disposent d'une procuration pourront également en user.

I) Les conditions d'une rentrée en présence et les dispositifs prévus à Paris 1. Intervention de Denis Magnin de la DPI (Direction du patrimoine immobilier)

M. Magnin dresse un état des lieux de l'équipement des locaux de Paris 1 et des investissements que représenterait l'achat de dispositifs de ventilation, de renouvellement ou de purification d'air des salles, auxquels il faudrait ajouter des opérations de désinfection des tables, chaises, etc. (environ 120 000 euros au total). Il précise que l'ARS (Agence régionale de santé) n'a fourni aucune certification de ce type de dispositifs. Pour les locaux dépourvus de système de ventilation, la ventilation se fait naturellement par l'ouverture périodique des fenêtres (au moment des interours). Il faut évidemment veiller à ce que cette consigne d'ouverture soit respectée par les enseignants, mais la méthode est efficace.

La mesure de CO₂ est un bon moyen d'évaluer l'activité, le taux d'occupation dans une salle et donc d'estimer les risques encourus. Des détecteurs de CO₂ peuvent être installés et placés sous alarme (plus de 50 000 euros), mais demandent une surveillance et occasionnent l'interruption du cours par le déclenchement de la sonnerie. Généraliser ces installations à Paris 1 n'est pas envisagé. Il faut plutôt qu'une personne passe régulièrement pour mesurer le taux de CO₂ par un détecteur (on aura ces détecteurs mi-juillet) et s'assure que l'on reste sous le seuil d'alerte. Cette mesure n'est nécessaire que pour les salles qui ne sont pas équipées d'une ventilation mécanique.

Alain Jardel : des détecteurs de CO₂ sont justement là pour avertir. On ne peut donc pas regretter qu'ils sonnent et interrompent un cours !

Denis Magnin : le déclenchement de l'alarme suppose l'intervention humaine pour les arrêter, ce qui interrompt le cours et gêne les cours donnés dans les salles voisines.

Alain Jardel : des détecteurs sont-ils prévus dans les bibliothèques ou seulement dans les salles de cours ?

Denis Magnin : ils seront affectés aux salles qui n'ont pas de ventilation mécanique. Dans les bibliothèques, il y a déjà un système de traitement d'air. Dans quelques salles, il n'y a ni ventilation mécanique ni fenêtres : 2 en Sorbonne et 3 à Michelet. Ces salles sont et resteront fermées.

Paul Rateau : en Sorbonne, vous évoquez 2 salles fermées. Or on compte plusieurs salles sans fenêtres, notamment dans la galerie Dumas et dans la petite cours intérieure (D640-42). Par ailleurs, un état des lieux général des salles de cours à Tolbiac s'imposerait, pour s'assurer notamment que l'ouverture des fenêtres est toujours possible !

Denis Magnin : Un état des lieux est en cours. Effectivement en Sorbonne, il y a des salles sans fenêtres, mais certaines ont un système de ventilation mécanique. 2 salles seulement n'ont ni ventilation, ni fenêtres. Le centre Tolbiac dispose d'un système de ventilation mécanique qui permet un renouvellement de l'air.

II) Fonctionnement de l'Etablissement

1. Approbation à l'unanimité du PV du dernier CA (14 avril 2021).

2. Doctorat *Honoris Causa* :

Christine Neau-Leduc propose d'attribuer un doctorat *Honoris Causa* à l'actuel président du Ghana, M. Nana Akufo-Addo. C'est une manière pour Paris 1 de nouer des liens avec l'Afrique non-francophone (anglophone en l'occurrence). L'université d'Accra est de bon niveau et le pays est désormais un Etat démocratique confirmé.

Valérie Chénieux note le déséquilibre dans les disciplines représentées et la très faible représentation des femmes dans les doctorats *Honoris Causa* délivrés jusqu'ici par Paris 1.

Christine Neau-Leduc répond qu'il faudra effectivement tenir compte à l'avenir de ces deux critères (discipline et parité), notamment en vue des 4 doctorats de ce type prévus en 2022.

Paul Cassia regrette qu'une personnalité politique ait été choisie, quelles que soient ses qualités par ailleurs, plutôt qu'une personnalité plus neutre, un artiste, un universitaire engagé, par exemple. De plus, il s'étonne que dans la fiche de présentation soumise au CA, il est fait mention d'une accusation de plagiat à propos des discours d'investiture prononcés par M. Nana Akufo-Addo et du peu d'action concrète, sous sa présidence, en faveur de la lutte contre la corruption.

Christine Neau-Leduc : concernant le plagiat, le directeur de la communication du président a présenté ses excuses. Les collègues de Paris 1 qui disposent de contacts au Ghana sont favorables à cette candidature. Il n'y a pas lieu de remettre en cause leur avis.

Vote : 19 pour 7 abstentions.

III) Présentation et vote du projet de labellisation HRS4R

Violaine Sebillotte présente le dossier de candidature au label HRS4R (*Human resources strategy for researchers*). Cette « stratégie », définie par la Commission européenne, est fondée sur la Charte du chercheur, elle-même adossée à un Code pour le recrutement des chercheurs. Elle se décline en 40 principes, regroupés en 4 volets (i. principes éthiques-liberté de la recherche, ii. recrutement-carrière, iii. conditions de travail, iv. formation à la recherche). Cette stratégie vise à transformer les pratiques en la matière ou à les rendre plus « visibles » quand elles existent, dans le cadre de la réglementation nationale, bien sûr. Cette labellisation prend du temps et se décline à travers un important plan d'action, dans le domaine des ressources humaines, de la recherche, du doctorat et de la communication. La Commission européenne intervient à 3 moments dans le processus : dès cet été pour valider la candidature de Paris 1, puis au bout de 2 ans pour vérifier que nos « indicateurs », notre progression vers les objectifs visés sont satisfaisants, puis 3 ans après pour décerner ou non le label. Le processus dure ainsi 5 ans au total. 37 établissements en France ont déjà obtenu ce label. Le

1^{er} juillet la candidature sera transmise à la Commission européenne. La réponse est attendue début septembre.

Marie-Cécile Leconte de la DIREVAL (Direction de la recherche et de la valorisation) : cette labellisation s'inscrit dans un processus qui est bénéfique pour Paris 1 et ne constitue pas un carcan, car il nous sera toujours possible de réajuster les actions, les indicateurs, les objectifs, etc.

Paul Rateau : on demande aux administrateurs d'approuver une candidature pour un label présenté comme indispensable, si l'on veut obtenir des financements de recherche européens. Ce qui revient, de fait, à forcer la main du CA. La mise en œuvre de ce plan d'action ambitieux va nécessairement occasionner un surcroît de travail pour l'ensemble des personnels (planification et suivi de tâches, statistiques à rassembler, réunions à organiser, etc.). Est-ce que cette surcharge va s'accompagner d'efforts financiers correspondants, voire de recrutement de personnels supplémentaires ? A propos des jeunes chercheurs, le document parle (article 26) d'instituer « une catégorie pour les chercheurs issus des ED de notre établissement et sans poste dans un établissement de recherche ». S'agit-il de post-docs rémunérés ou bien d'une main d'œuvre disponible, non payée, venant à l'appui à la recherche ? L'article 27 évoque une « réflexion » à mener « sur la création de supports de post-docs recherche financés par l'établissement sur des thématiques spécifiques définies par l'établissement ». La réflexion ne coûte rien et n'engage à rien. Comment ce plan d'action peut-il être mené sans engagement financier supplémentaire et sans recrutement prévu ?

Violaine Sebillotte : effectivement sur le principe même de la candidature, nous n'avons pas le choix. En revanche nous avons une marge de manœuvre dans le contenu du plan d'action que nous souhaitons proposer. Là les choses sont ouvertes et peuvent évoluer. Concernant l'article 26, la proposition est venue des membres de la communauté universitaire eux-mêmes. Ce n'est pas une proposition de financement, certes, mais l'idée est de donner une reconnaissance à des jeunes chercheurs issus de nos équipes qui ne sont pas en poste. Ils auront une affiliation à un centre de recherche, un accès à des ressources et à un « environnement » qui leur permettra de poursuivre leurs travaux.

Paul Rateau : qu'est-ce que cela change par rapport à la situation présente ? Certains centres de recherche de Paris 1 proposent déjà aux jeunes docteurs le statut de « chercheur associé » qui leur permet de participer aux séminaires, aux colloques, d'accéder aux bibliothèques et même de co-organiser des journées d'études avec des titulaires. Ce qui leur manque cruellement c'est, outre la reconnaissance, un post-doc financé.

Violaine Sebillotte : ce n'est pas ce que nous proposons là. Ce statut de « chercheur associé » n'existe pas dans tous les centres de recherche de Paris 1. Ainsi beaucoup de jeunes docteurs souffrent d'être écartés de la recherche. Les situations étant diverses selon les laboratoires, il faut homogénéiser et offrir ce statut à tous ces docteurs sans poste. Touchant l'article 27, effectivement la réflexion ne coûte rien, mais nous ne pouvons pas nous engager sur 5 ans avec un budget voté chaque année. Néanmoins, si l'on peut obtenir des financements à partir d'autres projets, on pourra très bien mettre en place par la suite des post-docs d'établissement sur des thématiques transversales. Certes on n'en est pas là, mais c'est envisageable.

Jean-Marie Le Gall : ce statut accordé aux jeunes chercheurs est important : il pourra leur permettre non seulement de poursuivre leurs recherches mais encore d'avoir des missions de recherche.

Valérie Chénieux : comment va se passer la coordination et le suivi de ce plan d'action, alors que plusieurs services vont être mobilisés ? Y a-t-il des correspondants dédiés dans chaque service pour suivre très précisément la mise en œuvre du plan ?

Marie-Cécile Leconte : C'est un travail collaboratif, qui doit accompagner le plan sur le long terme avec des rapports et des évaluations. Cela suppose une organisation, une répartition précise et un comité de pilotage. Tout cela sera formalisé bientôt. La bonne organisation permettra de fluidifier et de faciliter le travail.

Ariane Dupont Kieffer soutient vivement la candidature de labellisation. Elle a fait l'expérience d'un projet soumis à l'Union européenne, qui, malgré sa qualité scientifique, a été recalé en l'absence de ce label. Cette candidature est aussi l'occasion de réfléchir aux pratiques de recherche à Paris 1. Enfin, s'engager dans ce type de labellisation permet de faire des demandes de financement à l'Europe sur la partie « gouvernance ».

Nina Bonhomme : cette labellisation est la condition pour obtenir des financements européens, ce qui place l'université, sous-dotée, dans un état de dépendance.

Marie-Cécile Leconte : il faut plutôt voir l'obtention de ce label comme un atout, un élément facilitateur pour obtenir ensuite des financements.

Ariane Dupont Kieffer : on ne va pas dépendre du financement européen, car l'université a par ailleurs sa recherche fondamentale financée. Mais l'Europe permet souvent de répondre à une thématique particulière, sociale et pluridisciplinaire. Ces deux types de financement (pérenne et sur projet) ne sont pas concurrents.

Paul Rateau : nous sommes de fait « coincés » : nous n'allons pas mettre des bâtons dans les roues des collègues qui ont besoin de ce label pour présenter leurs projets et obtenir le financement qu'ils demandent. De ce point de vue le débat est un peu vain... Dans le dossier de candidature, il est question, à plusieurs reprises, d'instituer un « conseiller carrière ». De quoi s'agit-il exactement ? Quelle est sa fonction ? Là encore se pose le problème du suivi de ce plan de labellisation, en l'absence de recrutement de personnel dédié.

Marie-Cécile Leconte : le « conseiller carrière » est une mission qui relève des RH et non un poste supplémentaire. Pour l'organisation, nous avons un plan de suivi, mais pas de recrutement spécifique. On poursuivra sur la lancée de ce travail collaboratif avec tous les services concernés, le comité de pilotage et des groupes de travail dédiés à des domaines spécifiques en rapport avec les grands chapitres de la labellisation.

Violaine Sebillotte : on ne nie pas que le travail est lourd, mais il doit accompagner ce plan d'action qui doit être mis en place. On en a besoin au niveau de l'établissement.

Paul Rateau : le « conseiller carrière » est institué en vue d'accompagner tous les agents de tous les statuts (voir point 7 et les entretiens de carrière prévus), ce qui représente un travail considérable.

Violaine Sebillotte : cela ne se fera pas sans difficulté, mais tous les agents ne demanderont pas un entretien. Ce sont là des objectifs que l'on se donne et l'on pourra les revoir avec le temps. Les choses restent ouvertes, on peut les aménager au fur et à mesure.

Vote : 21 pour, 5 abstentions

IV) Questions pédagogiques :

1. Cours d'été FLE (Français Langue Etrangère) par le DDL (Département des Langues) :

Emmanuel Charrier présente le projet d'école d'été. Il s'agit de proposer 40 heures de français à des étrangers de passage à Paris ou vivant en France. Le projet a déjà été approuvé en CFVU, mais il manquait la fiche financière. Cette école d'été est directement liée au DU PEPS (étudiants en exil), puisque les recettes obtenues doivent contribuer au financement du DU.

Vote à l'unanimité

2. Convention triennale (2021-2023) entre le Ministère du Travail et l'ISST (Institut des sciences sociales du travail)

Nicole Maggi-Germain présente l'Institut des sciences sociales du travail, composante interne de Paris 1. Elle rappelle ses missions : délivrer une formation économique, sociale, syndicale et prudhommale aux responsables et représentants syndicaux et aux conseillers des prud'hommes. Pas de changement dans la subvention allouée par le Ministère du Travail au regard des années précédentes.

Vote à l'unanimité

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

